

# LA 8 BARBOU

L'ESPACE IMAGINÉ





## LA BARBOU 8, L'ESPACE IMAGINÉ

Un cadre design, une infrastructure confortable et chaleureuse, **LA BARBOU 8** est le lieu idéal pour organiser votre événement : conférence, séminaire, coworking, repas d'entreprise, exposition, cocktail, dégustation de vins, ...

Cette surface modulable composée de deux espaces et d'une cour extérieure, peut accueillir de 10 à 40 personnes.

**LA BARBOU 8** est disponible en journée, en soirée, et dispose d'une infrastructure technique complète (cuisine équipée, projecteur, matériel sono, wifi, ...) permettant d'adapter idéalement l'espace à votre manifestation.

### ÉQUIPEMENT

CUISINE ÉQUIPÉE WI-FI MATÉRIEL SONO  
PROJECTEUR COUR EXTÉRIEURE



### CAPACITÉ

30 À 50 PERSONNES

**DEBOUT**

10 À 25 PERSONNES

**ASSISÉS**



### TARIFS

SOIRÉE

à.p.d. **300€ HTVA**

JOURNÉE

à.p.d. **400€ HTVA**

SEMAINE

sur demande

### RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS



CONTACT : **SOPHIE CAHAY**

+32 [0]4 340 12 65 hello@labarbou8.be  
Quai du Barbou 8 4020 Liège

[www.labarbou8.be](http://www.labarbou8.be)



## TARIFS ET DÉTAILS DE LOCATION

<b>LA BARBOU 8</b>	<b>1/2 JOURNÉE</b>	<b>JOURNÉE</b>	<b>SOIRÉE</b> <small>Lun. &gt; Jeu.</small>	<b>SOIRÉE</b> <small>Weekend</small>
<b>PÉRIODE DE LOCATION</b>	-	08:00 > 18:00	16:00 > 22:00	16:00 > 22:00
<b>PRIX</b>	<b>300€ HTVA</b>	<b>400€ HTVA</b>	<b>300€ HTVA</b>	<b>350€ HTVA</b>
<b>FRAIS DE NETTOYAGE</b>	<b>60€ HTVA</b>	<b>60€ HTVA</b>	<b>60€ HTVA</b>	<b>60€ HTVA</b>
<b>PACK BOISSONS SOFT</b> <small>( Capsules Nespresso / thé / eau / jus de fruits / Coca-Cola )</small>	<b>6€ HTVA</b> - pers.	<b>8€ HTVA</b> - pers.	<b>6€ HTVA</b> - pers.	<b>6€ HTVA</b> - pers.
<b>FRIANDISES</b>	<b>2€ HTVA</b> - pers.	<b>8€ HTVA</b> - pers.	<b>2€ HTVA</b> - pers.	<b>2€ HTVA</b> - pers.



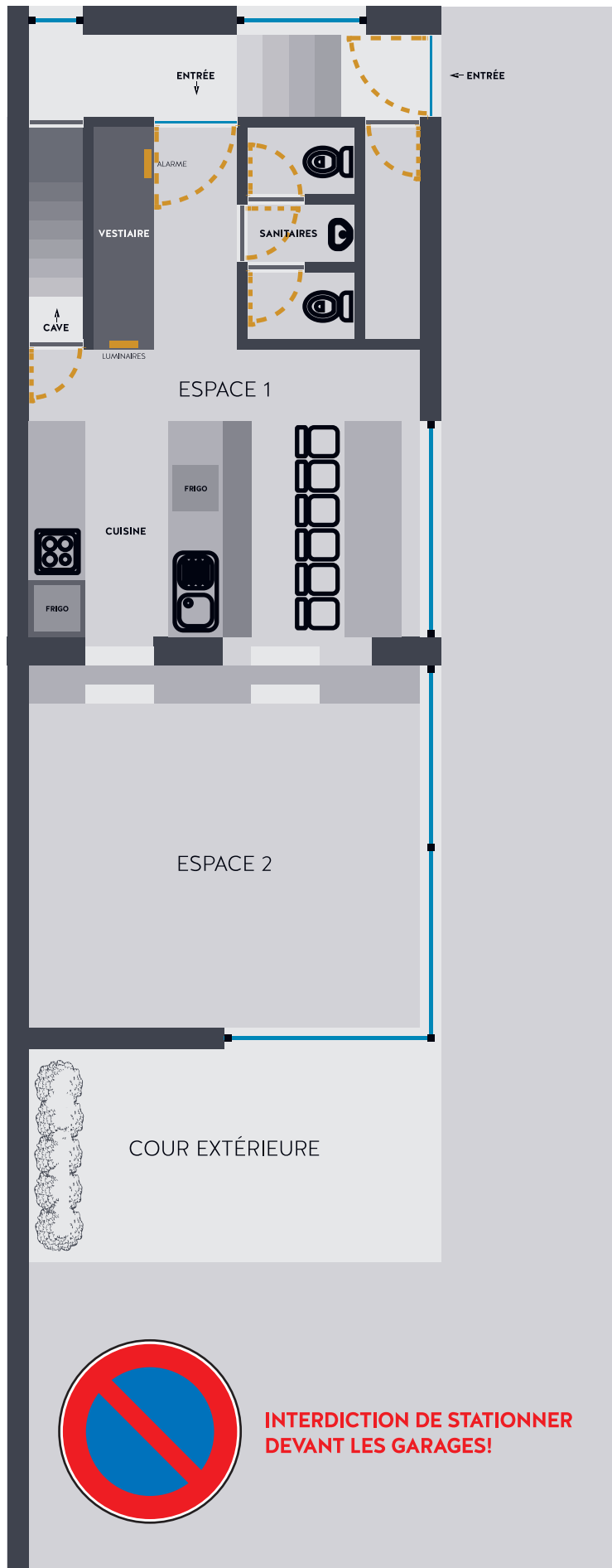
### **PACKAGE LUNCH/DINNER**

Différentes propositions de traiteurs, chefs à domicile...

sur demande

<b>MATÉRIEL MIS À DISPOSITION</b>	<b>JOURNÉE</b>	<b>SEMAINE</b>
<b>MANGE-DEBOUT</b>	3	inclus
<b>NAPPE (LOCATION)</b>	3	inclus
<b>VAISSELLE</b>	30 pers.	inclus
<b>CHAISE/TABOURET/PLACE ASSISE</b>	25	inclus (sur demande)
<b>PROJECTEUR, SONO</b>	1	inclus
<b>FLIPCHART + FEUILLE + MARQUEUR</b>	1	inclus (sur demande)
<b>BLOC-NOTE/BIC</b>	1 / pers.	inclus
<b>MACHINE NESPRESSO</b>	2	inclus
<b>BOUILLOIRE</b>	1	inclus

Le loyer inclut l'utilisation et la jouissance : de la salle, du chauffage, de l'électricité, du gaz, de l'eau et autres fournitures analogues, des installations sanitaires, de l'installation d'éclairage et de sonorisation, frigos et installations annexes, du matériel listé ci-dessus.



## CONDITIONS GENERALES

LA BARBOU 8 est la propriété de la SPRL IN FINE Graphic (BCE n° 475.026.915), ci-après « IN FINE », dont le siège social est établi Quai du Barbou n° 8, 4020 Liège. En vue de la location de l'espace Barbou 8, la relation des parties est régie par les présentes conditions générales et le droit belge. En cas de litige, seuls les Cours et Tribunaux de Liège, division LIEGE sont compétents. La langue de la procédure est le français.

### 1. MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DESTINATION DU BIEN LOUÉ

Toute réservation ne sera validée qu'après réception par IN FINE du présent document signé par le Client et confirmation écrite par IN FINE au Client, ainsi que par le paiement de l'acompte prévu (v. infra).

Tout document signé engage le signataire en son nom propre, ainsi que la personne ou la personne morale au nom de laquelle le signataire agit.

Barbou 8 est loué à usage d'un espace créatif, pouvant notamment être utilisé dans le cadre de séminaire, banquet, réunion d'entreprise, dégustation de vin, exposition, Studio photo, etc. Le Client ne pourra changer la destination sans l'accord préalable et écrit d'IN FINE. Il est interdit d'y exercer toute activité commerciale ou industrielle, même partielle. Le Client doit informer IN FINE du type d'événement prévu et du public cible.

Toute cession du contrat ou sous-location de l'espace, en tout ou en partie, est interdite.

### 2. ETAT DES LIEUX

Barbou 8 est un espace entièrement neuf, mis à disposition du Client en parfait état. Le Client indique qu'il a visité attentivement les lieux et qu'il n'en réclame pas plus ample description.

Un état des lieux d'entrée de Barbou 8 est repris en annexe et est opposable au Client. La liste du matériel mis à disposition du Client est également reprise en annexe. La liste du matériel mis à disposition sera vérifiée lors de la remise des clés et lors de l'état des lieux de sortie. Le coût du matériel dégradé ou manquant sera automatiquement soustrait de la caution. Tout frais supplémentaire sera porté en compte.

Le papier de toilette, les sacs poubelles et autres consommables ne sont pas fournis.

L'état des lieux de sortie sera fait par les parties à la fin de la location. Si le Bien n'est pas impeccablement nettoyé, IN FINE sera en droit de retenir une somme minimum de 150 € sur la caution, afin de faire procéder au nettoyage au frais du Client.

### 3. REMISE DES CLÉS

La remise des clés par IN FINE au Client se fait en semaine, à un moment déterminé entre parties, pendant les heures de bureau (entre 9 et 18 heures). Cependant la location débute seulement aux jours et heures convenus. Au moment de la remise des clés le total du montant de la location devra impérativement avoir été payé et la caution constituée, preuve à l'appui. Aucune dérogation ne sera accordée.

A la fin de la location, en cas de non restitution de toutes les clés, IN FINE fera procéder d'office au remplacement des serrures aux seuls frais du Client.

### 4. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à observer l'horaire convenu. En cas d'heures supplémentaires résultant du non-respect des délais convenus, le client devra payer à IN FINE un supplément de 50 € par heure commencée.

Le Client doit utiliser les locaux loués, ainsi que les abords directs en bon père de famille et ne peut d'aucune façon porter atteinte à la réputation d'IN FINE, de l'immeuble et de l'espace Barbou 8. Le Client doit s'abstenir de causer des nuisances sonores et doit interrompre l'animation musicale au plus tard à 22 heures. Le Client s'engage de façon générale à respecter et à faire respecter la tranquillité des autres occupants par tous les membres de son personnel, ses préposés, visiteurs, fournisseurs, clients et toutes personnes généralement quelconques qui pourraient venir à son événement. Le Client ne peut rien entreposer dans les parties communes du bâtiment où l'espace Barbou 8 est situé.

Les sorties de secours doivent impérativement rester libre d'accès pendant l'occupation. Le Client sera tenu comme seul responsable de ce manquement. Le Client veille à la présence, en nombre suffisant, de personnes chargées d'assurer la sécurité et le bon déroulement de son activité.

Il est strictement interdit d'afficher ou de suspendre quoique ce soit aux murs et plafonds, en dehors des endroits prévus à cet effet. En aucun cas, le mobilier et le matériel ne doivent sortir. La préparation des repas se fera exclusivement dans la cuisine.

Sauf autorisation préalable et écrite d'IN FINE, aucun animal, quel qu'il soit, n'est admis. Les lieux loués sont strictement non-fumeur, tant les espaces communs que les espaces privés.

Le Client veille à la propreté des abords (tant intérieurs qu'extérieurs) pendant toute la durée de la location.

Sauf si il a été convenu que IN FINE prenait en charge ce service, le Client assure le nettoyage de l'ensemble de l'espace Barbou 8 (cuisine, sanitaire, etc.), en ce compris le matériel mis à sa disposition (mobilier, vaisselle, etc.) et des abords. Il doit également veiller à l'enlèvement des immondices (en ce compris

les vidanges) et à leur dépôt dans des sacs poubelles conformes aux prescriptions communales. Le tout pendant la période de location.

Le Client doit procéder aux déclarations et obtenir les permis requis pour l'activité projetée (Sabam, etc.). Il paie également toutes les taxes et tous les droits, quelle qu'en soit la nature, qui ont directement ou indirectement trait à l'activité qu'il organise. Il s'engage également à ne pas organiser d'activité contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou contrevenant à une disposition légale, quelle qu'elle soit. Toute infraction au présent article sera constitutive d'une faute grave justifiant la résiliation du contrat aux torts exclusifs du Client et au paiement à IN FINE d'une éventuelle indemnité égale au montant de la caution, sans préjudice pour IN FINE de réclamer une indemnité supérieure si son dommage est plus important. En outre, si, lors de l'état des lieux de sortie, il est constaté que le bien loué et/ou le matériel mis à disposition ont été dégradés pendant la période de location, IN FINE pourra prélever les sommes nécessaires à la remise en état / réparation / remplacement sur la caution, sans préjudice pour IN FINE de réclamer au Client un montant complémentaire si les frais sont supérieurs au montant de la caution.

### 5. PAIEMENT

Tous les paiements doivent être effectués par le Client sur le compte bancaire BE30 0682 2265 2211 de la SPRL IN FINE GRAPHIC en mentionnant le nom du Client et la date de l'événement.

Le paiement de la location s'effectue comme suit :

- Paiement d'un acompte de 20 % de la somme dans les 7 jours suivant la réservation

- Paiement du solde par anticipation, au plus tard 15 jours avant le début de la location

À défaut de paiement dans le délai ainsi fixé, le Client est de plein droit et sans mise en demeure redevable à IN FINE d'un intérêt de 10 % l'an, ainsi que d'une indemnité de 10 % du montant total impayé à l'échéance. A défaut de paiement, IN FINE se réserve le droit d'annuler la réservation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

### 6. GARANTIE ET CAUTION

Le Client est responsable de tous les dommages, accidents, dégradations, etc. qui pourraient se produire à l'occasion de la location de Barbou 8 et/ou de l'activité qu'il y organise. Le Client garantit IN FINE de toutes revendications que des tiers pourraient adresser à IN FINE. IN FINE ne pourra pas être tenu pour responsable des dommages causés aux véhicules ou au matériel situés aux abords du bien et/ou utilisés lors de l'événement.

Le Client paie une garantie de 500 € à IN FINE. Cette garantie devra être constituée avant la mise à disposition du bien loué. La réservation ne deviendra définitive qu'après paiement par le Client de la garantie ainsi convenue. D'éventuels dommages seront en premier lieu retenus sur le montant de cette garantie. La garantie ne pourra pas être affectée au paiement du loyer ou d'autres sommes dues à IN FINE.

La caution sera restituée au Client après avoir établi l'état des lieux de sortie et pour autant qu'aucun dégât ou manquement n'ait été constaté.

### 7. INDEMNITÉ EN CAS D'ANNULATION PAR LE CLIENT

Le Client qui rompt ou annule le présent contrat et/ou qui rend son exécution impossible, est redevable à IN FINE d'une indemnité calculée comme suit, sur base du loyer et du prix des services complémentaires convenus, selon la date d'annulation :

- Annulation moins deux mois avant la date convenue : 20 %

- Annulation moins d'un mois avant la date convenue : 40 %

- Annulation moins de deux semaines avant la date convenue : la totalité de la somme due.

### 8. ASSURANCE ET RECOURS

Le Client garantit à IN FINE qu'il est couvert par une bonne compagnie d'assurances et pour des valeurs suffisantes en responsabilité civile et pour les activités qu'il exerce, tant pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, que pour ceux qu'il pourrait causer à l'espace Barbou 8 mis à disposition par IN FINE. Il devra à tout moment pouvoir faire preuve de cette obligation. Le Client remettra à IN FINE, à première demande, la preuve de son contrat d'assurance et du paiement des primes.

Le Client renonce expressément à tout recours qu'il pourrait exercer contre IN FINE.

### 9. RÉSILIATION

En cas de sinistre, au point de rendre l'espace Barbou 8 inutilisable, le contrat sera rompu de plein droit, sans que le Client puisse réclamer à IN FINE une indemnité quelconque pour non jouissance du bien, manque à gagner ou autre raison.

IN FINE se réserve le droit de mettre fin à la location, sans indemnité pour le Client, s'il apparaissait que la manifestation organisée ne correspond pas à celle décrite dans le présent contrat ou ne rencontre pas les critères exigés ou que le Client n'a pas rempli ses obligations (paiement, assurance, etc.).